

ANNEXE N°5



Fiche « ÉCONOMIE D'ÉNERGIE »

La consommation énergétique sur l'espace portuaire est un poste qu'il convient de limiter dans la mesure du possible. En effet, l'économie qui peut être réalisée ne doit pas se faire aux dépens de la sécurité des usagers. Il faudra à ce titre veiller à un éclairage public directionnel, vers le sol afin de limiter la pollution lumineuse inutile (les lampadaires à boules étant proscrits)

L'étude diagnostic « Ports Propres » préalable destinée à faire un état des lieux devra apporter de l'information sur les matériels utilisés, leur sécurisation, leur dimensionnement et leur efficacité (armoires d'alimentation, systèmes de commande (horloges, cellules photoélectriques...))

A - PISTES D'ÉCONOMIES EN MATIÈRE D'ÉCLAIRAGE :

- Ampoules basse consommation.
- Diodes LED.

Bien que plus onéreuses à l'achat, la faible consommation électrique et la longévité de ces éléments éclairants offrent un retour sur investissement assez rapide. L'utilisation d'ampoules basse consommation doit pouvoir être généralisée dans ce contexte.

B- L'UTILISATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- a)** Les panneaux photovoltaïques (production d'électricité) :

10 m² de panneaux = 1kWcrête = 1 200 kWh/an = fonctionnement de 10 ampoules de 100 W

Ils pourront être envisagés, mais seront de préférence préconisés si un raccordement au réseau EDF est possible. Les panneaux seront fixés sur du bâti dans des zones où l'ensoleillement est optimal. Il faudra veiller à les rendre inaccessibles pour éviter qu'ils ne soient ni dérobés ni détériorés. Une contrainte importante relative au milieu est que nous sommes en atmosphère corrosive par les embruns marins (ces derniers peuvent par ailleurs nuire au rendement des panneaux si le dépôt salé est important), des arrachements possibles, les ports pouvant être exposés aux rafales de vent.

- b)** les panneaux solaires thermiques (production d'eau chaude) :

1 m² de panneau = 600 à 700 kWh/an

Ils pourront être envisagés dès qu'il y aura un besoin en eau chaude sur l'espace portuaire (sanitaires, douches, établissements de restauration...). La contrainte sera de les installer sur un support fixe à proximité de l'utilisation, présentant une surface adaptée au besoin et bénéficiant de l'ensoleillement approprié.

c) L'éolien :

Le « grand éolien » est soumis à de nombreuses servitudes (circulation aérienne, perturbation des radars, le bruit, les oiseaux...) Il n'est toléré que sur des zones bien précises où il est nécessaire de réaliser plusieurs unités. L'installation de petites éoliennes devra être étudiée au cas par cas en fonction de la pertinence.

C- AUTRES MESURES :

- Il conviendra d'associer à l'ensemble des mesures précitées une sensibilisation des personnels et des usagers à limiter les consommations inutiles (bateaux ou établissements de restauration éclairés toute la nuit, chauffage lorsque l'on est absent, etc.).
- La recherche d'une tarification adaptée et incitative auprès des distributeurs d'électricité.

D- DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE SUR UN PORT :

- L'instance portuaire doit faire appel à un bureau d'étude à compétence énergie (liste indicative et non exhaustive de prestataires potentiels disponibles auprès de l'ADEME).